

Compte rendu du conseil municipal du lundi 27 février 2012

Présents :

Sylvain KASPRZYK, président de séances, Jean-Michel LERISSEL, Georges LACROIX, Hervé GOJJAT, Geneviève FERRAND, Stéphane CORGIER, Christelle GATHIER, Catherine MOUCAUD, Alain GUILLET-LOMA, René SALEMBIER, Franck RONZON, Annie CORGIER, Odile DOUCET.

Absents excusés : Maryline DUBOST, Olivier LACROIX.

Secrétaire de séance : Catherine MOUCAUD

Le Conseil Municipal de ce lundi 27 février 2012 avait pour ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2011
 - 2/ Approbation du compte administratif de l'exercice 2011
 - 3/ Approbation du compte de gestion dressé par Madame BERTHOLLET, trésorière
- Questions diverses

1/ Lecture et approbation des comptes rendus du conseil municipal du 20 décembre 2011.

2/ Approbation du compte administratif de l'exercice 2011

Vu le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 et les arrêtés des 17 décembre 2005, 22 décembre 2006 et 13 décembre 2007, relatifs à l'instruction budgétaire et comptable se rapportant à la norme M14 des communes et leurs établissements publics administratifs,

Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Les membres du Conseil Municipal de Saint Just d'Avray sont invités à se prononcer sur l'adoption du compte administratif de l'exercice 2011 du budget principal.

Considérant la présentation du compte administratif du budget principal 2011 ci-dessous énoncé :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Résultats de clôture 2010	139 374.20 €	74 458.80€
Recettes de l'exercice 2011	41 348.57 €	425 104.73 €
Dépenses de l'exercice 2011	60 415.03 €	375 139.97 €
Résultats de l'exercice 2011	- 19 066.46 €	49 964.76 €
Résultats de clôture 2011	120 307.74 €	124 423.56 €

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2011 et en avoir délibéré.

Le conseil municipal, amené à se prononcer, Monsieur KASPRZYK maire, s'étant retiré de la salle des délibérations,

- Constate la conformité des valeurs avec les résultats mentionnés par le receveur municipal ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au compte administratif de l'exercice 2011.

Adopté à l'unanimité

3/ Approbation du compte de gestion dressé par Mme Berthollet, Trésorière

Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par la trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- Mr le Maire informe le conseil que Floriane Raginel ne devrait pas reprendre son poste de secrétaire de mairie. Carole Longet, si elle le désire sera maintenue à ce poste.
- Les prunus vers le parking vont être taillés, ils seront broyés par Jean-Michel Lacroix moyennant un coût de 40 € de l'heure.
- Le retour à propos de la prise en charge des chantiers de voirie par la CCPAT devrait arriver.

- Anthony Poudière sera en stage la semaine prochaine ; il accompagnera les employés communaux dans leur travail.
- Alain Guillet fait le point à propos de « village d'accueil », il signale qu'Annie Corgier et Chantal Corgier ont rejoint ce projet. Toute personne intéressée peut se faire connaître en mairie.
- Avec le grand froid, quelques soucis dus au gel sont à déplorer.
- Le projet du city stade est en bonne voie, 2 devis ont été demandés.
- Pour le stockage du podium, il se fera finalement dans le local des chaises et tables à la salle des fêtes, par conséquent une nouvelle organisation de ce local semble nécessaire.
- Le chauffage à la salle des fêtes va être révisé car il a été remarqué que pendant le grand froid la salle des fêtes était très difficile à chauffer.
- L'actuelle gérante du Vival se retire, le magasin sera repris par Mr Thorel qui demande un geste de la commune afin de remettre ce commerce à flot. Les tickets cantine sont en vente au Tabac-Pressé.

Secrétaire de séance

Catherine MOUCAUD

Le Maire

Sylvain KASPRZYK